



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 juin 2021
Salle paroissiale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 22 du 4 juin 2021, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic

Scrutateurs : Bérard Christian, Oberson Bernard, Vaucher Huguette

Présents : 75 citoyennes et citoyens (3.19 % de 2344 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 avril 2021
2. Organisation du Conseil communal – législature 2021-2026
3. Mode de convocation à l'assemblée communale pour la législature 2021-2026
4. Octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal
4.1 Vente de terrain de la zone « Les Terraux »
5. Règlement du personnel communal : approbation
6. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Glâne
7. Nomination de la commission financière
8. Nomination de la commission d'aménagement
9. Nomination de la commission des naturalisations
10. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités mis à part Mme Bernadette Hug, Présidente de la commission financière, Mme Corinne Bosson, Vice-présidente de la commission financière et M. Michel Genier, secrétaire de la commission financière.

M. le Syndic salue la presse : Mme Claire Pasquier pour le journal « La Liberté ».

La pandémie Covid-19 nous oblige toujours à adapter nos comportements et nos habitudes. Il s'agit encore et toujours de nous protéger et de respecter les règles édictées par l'OFSP.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Syndic relève qu'il s'agit de la première assemblée communale de la législature 2021-2026.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 avril 2021

Le procès-verbal, joint au journal d'information, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 75 NON 0 Abstentions 0

- ✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 19 avril 2021 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Organisation du Conseil communal – législature 2021-2026

Monsieur le Syndic présente la composition du Conseil communal pour la législature 2021-2026 et la répartition des dicastères. Il présente aussi les représentations du Conseil au sein des différentes associations.

Syndic	Philippe Dubey	
Vice-syndic	Philippe Demierre	

Dicastère	Responsable	Remplaçant
Administration générale Ressources humaines Relations publiques Sécurité – PCi - affaires militaires	Philippe Dubey	Philippe Demierre
Santé – routes – trottoirs Eclairage – véhicules Edilité	Philippe Demierre	Jacques Bourquenoud
Finances – cimetièrre Energie – environnement Déchetterie	Jacques Bourquenoud	Philippe Dubey
Constructions – terrain à bâtir – aménagement du territoire – parchets communaux	Patrice Conus	Emilie Schlosser
Approvisionnement en eau – protection des eaux Forêts – défense incendie	Régis Magnin	Patrick Peyter
Instruction publique Affaires sociales – petite enfance	Patrick Peyter	Régis Magnin
Bâtiments – conciergerie Aménagements extérieurs Culture – sport – loisirs ACSU	Emilie Schlosser	Patrice Conus

Association de communes

Associations	Représentant(es) au CD
Association des communes de la Glâne	Dubey Philippe
Association à buts multiples de la Glâne (ABMG)	Dubey Philippe
Commission des curatelles (ABMG)	Dubey Philippe
Plan directeur régional (ABMG)	Conus Patrice
Association du Cycle d'orientation de la Glâne (COG)	Dubey Philippe

Conseil communal propose à l'assemblée de renouveler cette délégation de compétence pour procéder à la vente de cette dernière parcelle aux mêmes conditions que le reste de la zone, soit :

- ✓ Vente de la dernière parcelle au prix minimum de CHF 130.00/m²
- ✓ Droit de réméré maximum de 3 ans

La discussion n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	75	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de terrain de la zone « Les Terraux » est accordée à l'unanimité.

5. Règlement du personnel communal : approbation

M. le Syndic rappelle que comme mentionné sur la convocation à l'assemblée, le règlement du personnel communal ne sera pas lu. Il était disponible dans son intégralité sur le site internet de la commune ou à l'administration communale.

M. le Syndic présente ce règlement. Celui-ci s'applique à toutes les personnes engagées au service de la commune, qu'elles soient mensualisées ou à l'heure. Le personnel de l'ACSU (Association Centre Sportif Ursy) est également soumis à ce règlement. Des exceptions sont prévues pour le personnel enseignant des classes primaires et enfantines qui est soumis à la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg. Pour le personnel de l'école maternelle, l'annexe 1 du règlement précise les dispositions spécifiques.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière.

« En vertu du mandat qui nous a été confié et selon la loi sur les finances communales entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, nous avons examiné le règlement qui vient de vous être proposé sous l'angle financier. Le nouveau règlement soumis à l'Assemblée n'a que peu d'incidences financières supplémentaires. La seule charge que nous pouvons relever est celle de l'art. 59 : prime pour ancienneté de service. Sur la base du personnel engagé en juin 2021, elle représentera une augmentation d'environ CHF 10'000.00 pour les 5 prochaines années, soit une charge annuelle moyenne supplémentaire de CHF 2'000.00. Auparavant, la prime d'ancienneté de service était versée uniquement au personnel mensualisé dès la dixième année à raison de CHF 1'000.00 à 100 %, pour quinze ans CHF 1'500.00 à 100 % et ainsi de suite ce qui justifie cette augmentation. Dans le nouveau règlement, la prime sera versée à toute personne avec un salaire fixe ou horaire dont le taux d'activité annuel est supérieur à 20 %. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée communale à approuver ledit règlement tel que présenté ».

Discussion :

M. Edouard Ansermoz : relève que le Conseil communal n'est pas très généreux avec l'horaire de travail. Dans les administrations publiques la durée normale de travail est généralement de 41 heures par semaine.

M. le Syndic : nous prenons note de cette remarque.

Décision :

VOTE :	OUI	75	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Le règlement du personnel communal est approuvé à l'unanimité.

6. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Glâne

Avant de donner la parole à M. Philippe Demierre, vice-Syndic, en charge du dicastère de la santé, M. le Syndic informe que les délégués du Réseau Santé de la Glâne réunis en assemblée le 21 avril 2021, ont accepté la modification des statuts de l'association. Cette modification doit maintenant être acceptée par tous les législatifs communaux. Les statuts modifiés étant à disposition sur le site internet de la commune ou auprès de l'administration, ils ne seront pas lus.

M. Philippe Demierre présente les principales modifications.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	75	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ La modification des statuts du Réseau Santé de la Glâne est approuvée à l'unanimité.

7. Nomination de la commission financière

Comme à chaque début de législature, l'assemblée communale doit procéder à la reconstitution des commissions relevant de sa compétence, ce qui est le cas pour la commission financière.

M. le Syndic présente la procédure pour la nomination. La commission financière se compose de 5 membres. Si le nombre de candidatures est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, l'élection se fait à main levée. Si le nombre de candidats est supérieur aux sièges à pourvoir, l'élection se fait au scrutin de liste. Le scrutin de liste peut être demandé à tout moment mais doit être appuyé par au moins 1/5 des personnes présentes.

Pour la commission financière la situation est la suivante :

Mme Bernadette Hug d'Ursy ainsi que M. Michel Genier de Mossel, membres de la commission depuis respectivement 1996 et 1994 ont décidé de ne pas se représenter. Nous les remercions très sincèrement pour leur travail et leur précieuse collaboration au sein de cette commission durant toutes ces années.

Le Conseil communal propose une commission financière composée de 5 membres.

Présentation des candidats pour la législature 2021-2026 :

1. Bosson Corinne de Vuarmarens
2. Bürgi Ludovic d'Ursy
3. Carrel Valérie de Vauderens
4. Charrière Chantal d'Ursy
5. Gavillet Dominique de Bionnens

Il n'y a pas d'autre proposition.

L'élection se fait en bloc à main levée.

Décision :

VOTE :	OUI	75	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Les candidats sont élus à l'unanimité.

8. Nomination de la commission d'aménagement

Le système de nomination de la commission d'aménagement est identique à la nomination des membres de la commission financière.

M. Gilbert Deillon de Vuarmarens ainsi que M. Claude Baudois d'Ursy, membres de la commission depuis respectivement 1986 et 1988 ont décidé de ne pas se représenter. Nous les remercions très sincèrement pour leur travail et leur précieuse collaboration au sein de cette commission durant toutes ces années.

Le Conseil communal propose une commission d'aménagement composée de 7 membres soit 5 personnes élues par l'assemblée et 2 membres désignés au sein du conseil communal qui sont Messieurs Patrice Conus et Patrick Peyter.

Présentation des candidats pour la législature 2021-2026 :

1. Conus Fabrice d'Esmonts
2. Ducrest Paul-Emile d'Ursy
3. Neuhaus Denis de Vuarmarens
4. Praz Pierre de Vauderens
5. Vaucher Laurent d'Ursy

Il n'y a pas d'autre proposition.
L'élection se fait en bloc à main levée.

Décision :

VOTE :	OUI	75	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Les candidats sont élus à l'unanimité.

9. Nomination de la commission des naturalisations

Le système de nomination de la commission des naturalisations est identique à la nomination des membres de la commission financière et de la commission d'aménagement.

Mis à part le représentant du Conseil communal qui change, tous les membres se remettent à disposition pour un nouveau mandat.

Le Conseil communal propose une commission des naturalisations composée de 5 membres.

Présentation des candidats pour la législature 2021-2026 :

1. Codourey Claudine de Mossel
2. Guillaume Christine de Vauderens
3. Panchaud Bernard d'Esmonts
4. Peyter Patrick de Vauderens
5. Robert Jean-Paul de Bionnens

Il n'y a pas d'autre proposition.
L'élection se fait en bloc à main levée.

Décision :

VOTE :	OUI	75	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Les candidats sont élus à l'unanimité.

10. Divers

Informations du Conseil communal

Commission de l'énergie

La commission de l'énergie qui relève de l'exécutif sera renommée prochainement par le Conseil communal. Tous les membres sortants sont d'accord de se représenter pour un nouveau mandat. Ainsi toutes les commissions existantes seront renouvelées.

Parc éolien :

La Confédération s'est engagée à promouvoir la production d'énergie renouvelable. Elle a ensuite chargé les cantons de prévoir les zones dédiées à la production d'énergie renouvelable dans les Plans Directeurs Cantonaux. Le canton de Fribourg prévoit 7 zones potentielles pour l'implantation de parcs éoliens. La zone « Les Côtes du Glaney » concerne des terrains situés sur les communes de Billens-Hennens, Romont, Siviriez et Ursy.

Après avoir mené une campagne de propagande pour le développement éolien dans le canton, le Groupe E Greenwatt a changé de stratégie. Selon le Groupe E, le calendrier est maintenant dans les mains des communes. Comme vous avez pu le lire ou l'entendre dans les médias, les Conseils communaux des communes de Billens-Hennens, Romont, Siviriez et Ursy n'envisagent pas la perspective d'entamer des réflexions durant la législature qui commence (2021-2026). Le Conseil communal d'Ursy a d'autres projets prioritaires à étudier, initier ou réaliser ces prochaines années. Dans tous les cas, aucune démarche ne sera entreprise sans information préalable à la population.

Révision du plan d'aménagement local :

La parole est passée à M. Patrice Conus, Conseiller communal en charge des constructions et de l'aménagement du territoire.

La mise en place d'un plan d'aménagement local est un travail de très longue haleine. Le 19 octobre 2011, la révision générale du PAL de la commune d'Ursy a été approuvée avec conditions.

Un projet de centre commercial avec plusieurs commerces et services était en discussion sur notre commune depuis 2013. Ce projet accompagné par les autorités en place était soutenu afin d'offrir à notre population des prestations de proximité et de qualité.

Pour ce faire et pour répondre aux conditions d'approbation du PAL du 19.10.2011, une enquête publique a été déposée le 3 juillet 2015 impliquant en particulier l'affectation en zone à bâtir des art. 92 et 240 RF Ursy, d'une surface globale de 9'105 m², en les faisant passer de la zone agricole à la zone village, notamment dans le but de permettre l'implantation d'un centre commercial sur l'art. 92 RF (à côté de la banque Raiffeisen).

Le 20 janvier 2017, suite à l'opposition de propriétaires voisins, la commune a une nouvelle fois mis à l'enquête publique des modifications du PAL relatives aux art. 92 et 240 RF. Tandis que l'art. 92 RF devait passer de la zone agricole à la zone village, l'affectation projetée de l'art. 240 RF était désormais en zone résidentielle à faible densité.

Le 14 mars 2018, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) approuve et soutien la décision de la commune.

Le 30 avril 2018, un recours a été déposé au Tribunal Cantonal par des propriétaires voisins ; ces derniers n'acceptant pas que leur parcelle passe de zone village à la zone résidentielle à faible densité.

Le 29 mars 2021, le Tribunal cantonal donne son verdict sur cette affaire. La commune et la DAEC sont déboutées. L'affaire est renvoyée à la DAEC pour instruction et nouvelles décisions d'approbation et sur recours, fondées sur la mise en œuvre du Plan directeur cantonal de 2018.

Les conséquences de cette décision sont les suivantes :

- parcelles dézonées pour permettre la mise en zone des art. 92 et 240 RF ;
- l'augmentation des indices IBUS n'est pour l'instant pas acceptée. Projets de construction à revoir à la baisse pour certaines zones.

Après entretien avec M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, après plusieurs séances avec l'avocat de la commune et l'urbaniste, le Conseil communal a décidé en date du 3 mai 2021 de faire recours auprès du Tribunal fédéral. Si le Conseil communal a décidé de faire recours auprès du Tribunal fédéral c'est que plusieurs propriétaires fonciers sont touchés par cette décision injustifiée. En effet, le Tribunal cantonal n'a pas statué sur les faits mais sur une jurisprudence qui ne correspond pas à notre situation.

Ce dossier étant très sensible et émotionnel, il n'est pas possible de répondre ce soir en assemblée aux questions qui touchent à la sphère privée. En revanche, pour toutes questions, le Conseil communal est à disposition pour convenir d'un rendez-vous.

Construction d'un Centre de secours pour l'Association Pompiers Glâne-Sud ainsi que la police cantonale :

La parole est passée à M. Régis Magnin, Conseiller communal et Président du comité de direction de l'Association Pompiers Glâne-Sud.

Le Conseil communal est responsable de la défense contre l'incendie et la protection contre les éléments naturels. Pour accomplir sa mission, il a convenu avec les communes voisines de constituer un corps de sapeurs-pompiers intercommunal.

Le service du feu de la commune d'Ursy est assuré par le corps de sapeurs-pompiers de la Glâne-Sud. Cette entente a vu le jour en juillet 2007. Elle regroupe les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy.

Actuellement, le corps compte un effectif de 60 sapeurs qui assure la sécurité 365 jours par an et H24 pour une population de plus de 6000 habitants.

Les moyens :

2 bases de dépôts. Une à Ursy sous la salle communale et la seconde à Promasens à proximité de la salle polyvalente. Pour les véhicules, nous avons à ce jour 3 véhicules légers ainsi que des remorques. Avec la nouvelle loi cantonale, l'ECAB va assurer les dotations en véhicules. Notre association disposera d'une dotation de 4 véhicules, dont un tonne-pompe. La nouvelle loi cantonale qui va entrer en vigueur prochainement et en deux phases, prévoit l'abandon des subventions pour les locaux du feu. Raison pour laquelle il a été décidé d'avancer avec un projet de nouveaux locaux. Les partenaires feux bleus ont été approchés pour cohabiter sous un même toit pour desservir au mieux notre région.

Implantation :

Après réflexion et discussion avec l'ECAB et en tenant compte de la carte des risques ainsi que du périmètre d'intervention, c'est une parcelle située à gauche à l'entrée de la commune de Rue, en zone d'intérêt général, qui a été retenue pour l'implantation du projet. Terrain qui restera propriété de la commune de Rue avec droit de superficie.

Cette nouvelle construction permettra aux communes de récupérer les locaux actuels loués à l'association. Tout sera regroupé efficacement sur 1 seul site. Cela permettra également et surtout à nos communes de bénéficier d'importantes subventions pour la création de ce centre de secours avant la suppression des subventions cantonales comme prévu par la nouvelle loi. En effet, dans le cadre de ce projet de nouveau Centre de secours, les subventions sont garanties.

Inondations :

Les violents orages de ces derniers jours ont provoqué de nombreuses inondations dans nos villages et des coulées de boues. Les causes de ces dégâts sont multiples. Il faut aussi relever que souvent en cas de grêle, fortes pluies avec vent, les collecteurs s'obstruent de gravats.

Les orages en question sont des événements exceptionnels. Le 9 juin dernier, par exemple, il est tombé 55 litres/m² en 20 minutes. Pour comparaison, le total annuel des précipitations dans notre région est d'environ 800-900 litres. Selon Météo Suisse, on peut parler de très fortes précipitations à partir de 30 à 50 mm en 24 heures.

Le Conseil communal est conscient des situations vécues ces derniers jours par de nombreux citoyens. Nous allons faire une analyse des dégâts par secteurs et villages.

Discussion

M. Eric Mohler : remet à M. le Syndic un courrier signé par le collectif du quartier du Champ de la Grange à Vuarmarens concernant les récentes inondations et de l'eau qui stagne dans les champs.

M. le Syndic relève que le Conseil communal va étudier le cas.

M. Christian Germann : intervient également suite aux récentes inondations et coulées de boue. A plusieurs reprises, son habitation a été inondée.

M. le Syndic : nous comprenons et allons aussi étudier le cas.

M. Gérard Angéloz : relève que sur la route communale qui mène à son habitation une grille est bouchée. Il faudra faire le nécessaire pour la déboucher. Aussi, mentionne que l'eau du toit du bâtiment voisin coule sur la route.

M. le Syndic : nous prenons note des remarques. Les grilles sont régulièrement nettoyées par les employés communaux.

M. Gérard Angéloz : informe également que le caniveau qui se trouve à la fin de la route communale n'est plus nettoyé régulièrement. Il y a environ 50 centimètres de terre dessus.

M. Le Syndic : nous prenons note.

M. Cédrick Charrière : la sortie du quartier « Derrière la Grange » à Ursy sur la route cantonale est dangereuse. Demande à nouveau la pose d'un miroir.

M. le Syndic : pour améliorer la sécurité de cette sortie, les mesures suivantes ont déjà été prises : 60 km/h et dégagement du talus. Nous prenons note de la demande.

M. Thierry Ninaud : relève à nouveau que la sortie de la route de son quartier à Ursy est dangereuse. La visibilité est gênée par une haie.

M. le Syndic : nous allons à nouveau intervenir auprès des personnes concernées pour régler cette situation.

Mme Nicole Magnin : demande si possible d'étendre les horaires d'ouverture de la déchetterie. Beaucoup trop de monde à la déchetterie.

M. le Syndic : nous prenons note de la demande. Il faut aussi relever qu'il y a souvent des pics de fréquentation à certains horaires.

M. Cédrick Charrière : relève que le parcours Vita est en très mauvais état.

M. le Syndic : informe que les travaux de remise en état vont débiter la semaine prochaine.

La parole n'est plus demandée.

Au terme de cette assemblée et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie les citoyennes et les citoyens présents pour leur participation. Il remercie aussi toutes les personnes qui assument une tâche ou une fonction dans la commune. Un merci tout spécial est adressé aux Conseillères et Conseillers communaux, aux collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur travail, leur dévouement et leur disponibilité contribuant ainsi largement au bon fonctionnement de notre commune.

La prochaine assemblée communale est fixée au lundi 13 décembre 2021.

En raison de la pandémie et des règles sanitaires à respecter, aucune verrée ne sera servie au terme des débats, ce que le Conseil communal regrette en espérant que cette tradition sympathique et appréciée puisse à nouveau être instaurée très prochainement.

Au nom des autorités, M. le Syndic souhaite à toutes et à tous un bel été 2021 et de belles vacances.

L'assemblée est close à 21.15 heures.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Dubey

Marie-Claude Conus